

Nouvelle autorisation banques, maisons de titres, succurs. de banques / maisons de titres étrangères

Version 01/2023

Informations sur la saisie

Demande concernant l'autorisation en tant que :

- Banque
- Maison de titres
- Succursale d'une banque étrangère
- Succursale d'une maison de titres étrangère

Le présent document répertorie toutes les documents et informations nécessaires au dépôt d'une demande. Il est complété par voie électronique. Pour de plus amples informations sur le dépôt des demandes, voir le [site Internet de la FINMA](#).

Important :

- Tous les champs doivent impérativement être complétés, car ils ont parfois des conséquences sur le déroulé du modèle de demande.
- Sauf indication contraire, une simple copie des documents requis suffit.

Données principales et interlocuteur

Le requérant se fait-il représenter ?

- Oui
- Non

Raison sociale, siège et adresse du mandataire :

Coordonnées du mandataire

Nom:

Prénom:

Titre:

Fonction:

Numéro de téléphone direct:

Courriel

Coordonnées du requérant

Nom:

Prénom:

Titre:

Fonction:

Numéro de téléphone direct:

Courriel:

Remarques:

1. Informations sur le requérant

Cocher ce qui convient :

- Entreprise existante
 Fondation d'une nouvelle entreprise

Raison sociale :

Siège:

Rue :

Case postale :

NPA :

Localité :

Courriel :

Téléphone :

Site internet :

IDE (CHE-XXX.XXX.XXX) :

Remarques :

Forme juridique :

Pays du siège de l'établissement financier étranger :

Autorité de surveillance étrangère compétente :

Autorisation prudentielle de l'établissement financier étranger :

Description des activités en Suisse :

Indication des éventuelles autorisations existantes ou antérieures du requérant :

Aucune

Justification de la transmission de la demande pour obtenir l'autorisation :

2. Vue d'ensemble de l'activité commerciale

But statutaire :

Domaine d'activité matériel :

Champ d'activité géographique :

Segment de clientèle suivi

- Clients professionnels
- Clients institutionnels
- Clients privés

Clients professionnels

Nombre de clients

Actifs sous gestion

CHF

Clients institutionnels

Nombre de clients

Actifs sous gestion

CHF

Clients privés

Nombre de clients

Actifs sous gestion

CHF

3. Capital

Capital-actions

CHF

Agio ?

- Oui Non

Montant :

CHF

Des prêts sont-ils imputés sur les fonds propres ?

- Oui Non

Prêteur :

Montant du prêt :

CHF

Le prêteur appartenant-il au même groupe ?

- Oui Non

4. Plan d'exploitation

Compte prévisionnel

Scénario de base

Premier exercice

Bénéfice / Perte de l'exercice

Somme du bilan

Fonds propres

Positions pondérées en fonction des risques (RWA)

Ratio de liquidité (LCR)

Fonds propres de base durs (CET 1)

deuxième exercice

Bénéfice / Perte de l'exercice

Somme du bilan

Fonds propres

Positions pondérées en fonction des risques (RWA)

Ratio de liquidité (LCR)

Fonds propres de base durs (CET 1)

troisième exercice

Bénéfice / Perte de l'exercice

Somme du bilan

Fonds propres

Positions pondérées en fonction des risques (RWA)

Ratio de liquidité (LCR)

Fonds propres de base durs (CET 1)

Scénario pessimiste

Premier exercice	Bénéfice / Perte de l'exercice	Somme du bilan	Fonds propres
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
deuxième exercice	Positions pondérées en fonction des risques (RWA)	Ratio de liquidité (LCR)	Fonds propres de base durs (CET 1)
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
troisième exercice	Bénéfice / Perte de l'exercice	Somme du bilan	Fonds propres
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Positions pondérées en fonction des risques (RWA)	Ratio de liquidité (LCR)	Fonds propres de base durs (CET 1)
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Scénario optimiste

Premier exercice	Bénéfice / Perte de l'exercice	Somme du bilan	Fonds propres
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
deuxième exercice	Positions pondérées en fonction des risques (RWA)	Ratio de liquidité (LCR)	Fonds propres de base durs (CET 1)
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
troisième exercice	Bénéfice / Perte de l'exercice	Somme du bilan	Fonds propres
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Positions pondérées en fonction des risques (RWA)	Ratio de liquidité (LCR)	Fonds propres de base durs (CET 1)
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Actifs sous gestion et afflux nets de nouveaux fonds

Scénario de base

Premier exercice	Actifs sous gestion	Afflux nets de nouveaux fonds
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
deuxième exercice	Actifs sous gestion	Afflux nets de nouveaux fonds
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
troisième exercice	Actifs sous gestion	Afflux nets de nouveaux fonds
	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Scénario pessimiste

Premier exercice	Actifs sous gestion	Afflux nets de nouveaux fonds
	<input type="text"/>	<input type="text"/>

deuxième exercice	Actifs sous gestion	Afflux nets de nouveaux fonds
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
troisième exercice	Actifs sous gestion	Afflux nets de nouveaux fonds
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Scénario optimiste		
Premier exercice	Actifs sous gestion	Afflux nets de nouveaux fonds
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
deuxième exercice	Actifs sous gestion	Afflux nets de nouveaux fonds
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
troisième exercice	Actifs sous gestion	Afflux nets de nouveaux fonds
	<input type="text"/>	<input type="text"/>

5. Organisation

Nombre de collaborateurs prévu: Équivalents temps plein (FTE) prévu :

FTE

Description détaillée des activités commerciales et des processus :

Présentation détaillée des domaines d'activité et des tâches des responsables correspondants :

Données sur l'infrastructure, la logistique et l'informatique :

Explications détaillées sur les activités commerciales externalisées (outsourcing) :

Présentation complète de la gestion des risques et du système de contrôle interne (SCI) :

Explications détaillées concernant la compliance :

Présentation complète du plan de continuité des affaires (BCM) :

Indications sur la manière dont la séparation des fonctions est assurée :

Aperçu détaillé sur le respect des directives en matière de blanchiment d'argent et d'activités transfrontières :

Indications sur la tenue du journal, les obligations d'annonce et les règles de conduite :

6. Société d'audit prudentiel

Société d'audit

Nom :

Siège :

Auditeur responsable

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu d'origine :

Langue :

7. Auditeur de l'autorisation

Société d'audit

Nom :

Siège :

Auditeur responsable

Nom :

Nom :

Date de naissance :

Lieu d'origine :

Langue :

8. Indications supplémentaires

L'établissement est-il en mains étrangères ?

Oui Non

Raison sociale, nom à l'étranger :

Preuve de la réciprocité ou de l'engagement international conformément à l'art. 3bis LB en relation avec l'art. 19 OB :

L'établissement fait-il partie d'un groupe étranger ?

Oui Non

Groupe, nom à l'étranger :

Existe-t-il une structure de participation ?

Oui Non

Liste de la participation consolidée avec indication des sociétés d'audit :

Existe-t-il une autorité de surveillance nationale ?

Oui Non

Quelles participations sont incluses ou prises en compte par une autorité de surveillance nationale ?

Si applicable, noms et adresses des autorités de surveillance étrangères compétentes en charge de la surveillance du groupe :

Description de l'environnement réglementaire dans le domaine financier du pays responsable :

9. Remarques

Autres remarques complémentaires :

10. Pièces jointes

Simultanément à la requête, les annexes/documents suivants, en version PDF, sont à transmettre à la FINMA. Nous vous prions, afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble, de décrire les annexes pour chaque personne physique en introduisant "Nom_Prénom_[description de la pièce jointe]" et pour chaque personne morale en introduisant "Raisonsociale_[description de la pièce jointe]", par exemple "Muster_Hans_curriculumvitae". Veuillez-vous assurer que les documents annexés à la requête (en particulier les documents scannés) soient lisibles.

Toutes les annexes doivent être transmises par le biais de la plate-forme de saisie et de demande (EHP). Vous confirmez ainsi que toute annexe transmise à la FINMA lors du dépôt de la demande et de chaque transmission subséquente d'annexes correspond à une version actualisée et valable du document.

Procuration

- Procuration valablement signée

Documents relatifs à l'organisation

- Projet de statuts (avec suivi des modifications si l'entreprise existe déjà)
- Projet de règlement d'organisation (en mode révision pour les entreprises existantes)
- Projet de contrat de société (marqué pour modification pour les entreprises existantes)
- Document d'organisation écrit (marqué pour modification pour les entreprises existantes)
- Règlement (marqué pour modification pour les succursales ou représentations existantes)
- Extrait actuel du registre du commerce
- Extrait du registre des poursuites du requérant (datant de moins de 3 mois / couvrant au moins les deux dernières années)

Informations sur les états financiers

- Plan d'exploitation pour les trois prochains exercices (développement prévu de l'activité commerciale, du personnel, de l'organisation, etc.) avec des scénarios optimiste, réaliste et pessimiste
- Budget pour les trois prochains exercices (bilan, compte de résultat, etc.) avec des scénarios optimiste, réaliste et pessimiste
- Comptes annuels existants des trois dernières années
- Contrat de prêt
- Planification détaillée des fonds propres

Organisation

- Organigramme détaillé du requérant, avec indication du département, des personnes et des responsabilités ainsi que des lignes de *reporting*, des règles de suppléance et des taux d'occupation

- Documentation d'une organisation appropriée des principaux domaines d'activité ainsi que des domaines de la gestion des risques et du contrôle interne, de la *compliance*, de l'audit interne ainsi que des activités commerciales transfrontières et du comportement sur le marché (y compris définition, processus, mise en œuvre ainsi que soumission des règlements et documents correspondants)
- Autres documents Curriculum vitæ des chefs de service, du *risk manager*, du responsable de la *compliance* et du responsable de l'audit interne, y compris de leurs suppléants (détaillé, avec indication de deux références)
- Confirmation de la société mère / société principale du groupe financier qui démontre que la société suisse fait partie du groupe financier, qu'elle est étroitement intégrée dans la gestion des risques, le contrôle interne et la révision interne et que le règlement de conduite du groupe a déjà été approuvé par la FINMA à l'attention de la société mère / société principale

Société d'audit prudentiel

- Déclaration écrite d'acceptation du mandat d'audit prudentiel (cf. art. 18 al. 1 LB, art. 63 al. 1 LFINMA)
- Questionnaire rempli concernant les prestations des sociétés d'audit autorisées

Société d'audit dans le cadre de la procédure d'autorisation

- Déclaration écrite d'acceptation du mandat en tant que société d'audit dans la procédure d'autorisation (auditeur d'autorisation)
- Questionnaire rempli concernant les prestations des sociétés d'audit autorisées
- Pour les nouvelles fondations : prise de position détaillée sur la demande d'autorisation, le plan d'exploitation et le respect de toutes les conditions d'autorisation conformément au « Guide pratique concernant les confirmations des sociétés d'audit à l'intention de la FINMA relatives aux demandes d'autorisations de l'établissement »
- Pour les entreprises existantes qui souhaitent se transformer en banque ou en maison de titres : rapport d'audit prudentiel actuel La forme et le contenu du rapport d'audit doivent être conformes aux exigences de la circulaire FINMA 2013/03 « Activités d'audit » Pour les audits, l'étendue d'audit « Audit » doit être appliquée et des garanties de haut niveau doivent être données. Pour le reste, les dispositions du « Guide pratique concernant les confirmations des sociétés d'audit à l'intention de la FINMA relatives aux demandes d'autorisations de l'établissement » s'appliquent par analogie

Succursale d'un établissement financier étranger

- Attestation de l'autorité de surveillance étrangère concernant l'autorisation de l'établissement étranger
- Preuve que la surveillance de l'autorité de surveillance étrangère s'étend à la succursale
- Preuve que la succursale peut être inscrite au registre du commerce.

Sociétés de groupe, participations et/ou autres présences

- Représentation graphique des sociétés du groupe existant actuellement, participations et/ou autres présences (si applicable)

Personnes détenant une participation qualifiée

- Représentation graphique de tous les détenteurs de participations qualifiées (directes et indirectes), y compris leurs quotes-parts (y compris, le cas échéant, avec la distinction entre parts de capital et parts de droits de vote)
- Données sur d'éventuels accords (par ex. éventuelles conventions d'actionnaires) et sur d'autres possibilités d'une influence déterminante sur la gestion des affaires du requérant (y c. transmission des documents)

Annexes générales

- Rapport de gestion actuel de la société mère ou des personnes détenant une participation qualifiée ou prépondérante dans le capital du requérant
- Confirmation de l'organe de médiation
- Pour les banques : confirmation esisuisse

Délégation de tâches

- Contrats de délégation
- Curriculum vitæ des personnes qui, chez le délégataire, sont responsables des tâches confiées (en particulier la gestion des risques et la *compliance*), y compris leurs suppléants (détaillé, avec indication de deux références)

Surveillance du blanchiment d'argent (LBA)

- Directive LBA, y compris analyse des risques LBA
- Curriculum vitæ de la ou des personnes responsables des tâches LBA, y compris leur suppléant

Règles de comportement

- Directives en matière de règles de comportement

11. Consentement à la correspondance électronique

Veillez noter qu'une réception électronique en temps réel, sécurisée, cryptée et protégée contre la consultation par des tiers des décisions et des lettres de la FINMA ne peut avoir lieu que via la plateforme d'envoi gratuite de la FINMA. Nous vous prions donc – si ce n'est pas déjà fait – de remplir le formulaire relatif à l'accord pour l'envoi de documents électroniques via la plateforme d'envoi de la FINMA ([lien](#)) sur le site Internet de la FINMA et de nous le remettre. Dans le cas contraire, nous pourrions vous faire parvenir les futures décisions ou courriers de la FINMA exclusivement par voie postale.

12. Confirmation

En transmettant ces informations, le requérant confirme que les indications sur le présent formulaire ainsi que les pièces jointes ont été faites de manière complète, conformément à la vérité et en pleine connaissance des dispositions pénales de la loi sur la surveillance des marchés financiers (art. 45 LFINMA). La FINMA se réserve le droit de vérifier les informations et d'exiger des renseignements complémentaires si nécessaire (cf. art. 29 LFINMA).